

# LE CONFÉDÉRÉ

## PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an Fr. 14.-  
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 21.50  
ETRANGER : Un an Fr. 22.-  
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 29.-  
(Expédition une fois par semaine ensemble)  
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX II c 58  
Joindre 20 ct. en timbres-poste  
à toute demande de changement d'adresse

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN  
PARAISANT À MARTIGNY, LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

Annonces:  
Publicitas Sion, tél. 21236

Rédaction:  
Martigny, téléphone 61031

Annonces:  
Publicitas Martigny, tél. 61031

## ANNONCES - RÉCLAMES

le mm.-ligne ou son espace	le mm.-ligne 2 colonnes/81 mm.
10 ct.	CANTON 22 ct.
13 ct.	SUISSE 30 ct.
13 ct.	ETRANGER 30 ct.

AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) 20 ct.  
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX II c 485

RÉGIE DES ANNONCES : PUBLICITAS S. A., SION ET MARTIGNY, AVENUE DE LA GARE ET SUCCURSALES DANS TOUTES LES PRINCIPALES VILLES SUISSES

## † M. Louis Couchepin

Juge fédéral

Le Confédéré a pu annoncer vendredi à une partie de ses lecteurs la mort de M. Louis Couchepin, juge fédéral.

Au cours de l'après-midi, cette triste nouvelle se répandit partout avec rapidité parmi la population consternée, frappée de stupeur devant une fin aussi inattendue.

Beaucoup, en effet, avaient eu dernièrement encore le plaisir de serrer la main et de converser avec cet homme de 56 ans seulement, dont le dynamisme et l'incessante activité révélaient une admirable jeunesse de corps et d'esprit.

Le sort aveugle a frappé brutalement cette force vive parvenue à la plénitude de ses talents et de sa vaste expérience. Il nous a privés d'un juriste éminent, d'un grand chef militaire et d'un homme doué d'une attachante personnalité.

La mort de M. Louis Couchepin endeuille plus particulièrement le parti radical valaisan qui l'avait désigné, en 1936, pour occuper l'une des plus hautes charges du pays. Le magistrat défunt honora d'une façon telle la confiance placée en lui que même ses adversaires politiques, qui combattaient avec acharnement sa candidature, sont forcés de reconnaître aujourd'hui les

La juste réputation de juriste de premier plan qu'il s'était acquise devait tout naturellement attirer l'attention sur lui lorsqu'il fut question de trouver un successeur à son père, qui avait démissionné de sa charge de juge fédéral.

Nous nous permettrons de ne pas revenir sur l'affligeante attitude des conservateurs valaisans lors de cette élection. Celle-ci fut jugée en son temps et il est juste de dire que le parti conservateur suisse, dans l'ensemble, ne donna pas l'appui aux manœuvres des députés majoritaires valaisans à Berne. Grâce aux efforts de M. Camille Crittin et du parti radical valaisan, notre canton ne fut pas privé de son siège au Tribunal fédéral et la brillante élection de M. Couchepin mit fin à toutes ces intrigues de coulisses que réprouvèrent ouvertement tous les Valaisans plaçant au-dessus de tout le bien de leur pays.

Le nouveau juge fédéral fit d'abord partie de la première division de droit civil. Récemment, il avait passé à la division de droit public. On se souvient que c'est lui qui fut désigné pour présider la commission chargée d'entendre les parties lors de l'affaire de l'hôpital cantonal de Fribourg.

\*\*\*

La carrière militaire du regretté disparu est aussi bien remplie que celle qu'il consacra à la magistrature civile. Au début de la dernière guerre, il avait le grade de major et commanda les bataillons 88 et 6. Après un séjour à la première division comme officier d'état-major général, il reçut le grade de lieutenant-colonel, puis de colonel, avec le commandement du régiment valaisan. Nous avons partagé avec tant d'autres l'honneur de servir sous les ordres de ce chef de grande valeur. Officiers et soldats gardèrent, unanimement, un souvenir merveilleux de ce commandant d'une irréprochable intégrité, humain et sensible au sort de chacun des hommes appelés à de longues relèves loin de leurs foyers. Actuellement, le colonel Couchepin était affecté à l'état-major général de l'armée. Il fut également suppléant, puis juge, en 1932, au Tribunal militaire de la première division. Après la guerre, il rédigea une brochure : « Le réduit national », dans laquelle il exposait avec clarté le pourquoi et le comment de la décision du général d'appliquer ce système défensif.

\*\*\*

Les rares loisirs que laissent à M. Couchepin l'exercice de ses hautes fonctions civiles et ses obligations militaires, il les consacrait à un repos bien mérité dans son Valais natal et à sa prédilection pour l'histoire et la littérature. Il avait de remarquables dons d'écrivain qui lui permirent de collaborer à divers journaux et revues comme « Le Figaro » ou le « Journal des Débats ». Il fut membre du comité de la Société d'Histoire du Valais romand, à laquelle il donna plusieurs communications d'un grand intérêt. M. Couchepin était également un fervent alpiniste et un passionné du tir. C'est lui qui fut le principal artisan, alors qu'il était président de la Société de tir de Martigny, de la construction du stand actuel.

\*\*\*

Pourtant, avant le juriste, avant le chef militaire ou l'amateur d'art et de beauté, c'est l'homme que tous ceux qui ont connu M. Louis Couchepin regretteront le plus.

Nature affinée, cœur simple et généreux, il forçait la sympathie et inspirait une inébranlable confiance par son objectivité et son sens absolu de l'équité.

Aussi ferme dans ses convictions radicales que tenace au labeur, il n'agissait qu'après réflexion, en philosophe, soumettant toute action au critère de la raison et de sa foi en la victoire finale de l'ordre et de l'harmonie sur l'improvisation et l'injustice.

Le Valais tout entier, que M. Louis Couchepin a si hautement honoré, est consterné et endeuillé par la mort de ce grand citoyen. Son souvenir demeurera celui d'un parfait gentilhomme, dans tous les domaines et en toute occasion.

Nous réitérons à son épouse, à ses enfants et à toute sa famille l'expression de notre sympathie émue.

g. r.

EN PASSANT...

## Le dernier acte du procès Magnin

Cette cocasse affaire Charles Magnin vient donc de s'achever par la condamnation de l'accusé à deux cents francs d'amende, pour calomnie à l'égard de M. Gervais, préfet du district de Nyon, et pour diffamation à l'égard de M. Gabriel Despland, conseiller d'Etat vaudois.

La note à payer sera lourde, mais l'Etat en assumera la grande partie.

Si je suis bien renseigné, c'est par erreur que ce procès fut renvoyé, dès le début, par devant le Tribunal correctionnel alors qu'il relevait de celui de simple police appelé à se prononcer sur les causes mineures.

Je n'ai pas l'intention de vous raconter une histoire que tous les journaux ont commentée abondamment, mais d'en relever certains épisodes intéressants.

M. Charles Magnin dirige l'U.R.A., la petite sœur jumelle de l'U.P.V. qui fait partie, avec elle, de l'U.P.S. que préside M. le docteur Brocard de Sierre.

Nous voilà, par conséquent, en pays de connaissances.

Rappelons, pour la clarté du sujet, que M. Charles Magnin, syndic de Coinsins, se trouvait en froid avec la préfecture et le département de l'Intérieur.

La commune qu'il dirigeait envoyait ses rapports avec du retard et ne répondait pas toujours aux lettres, tant et si bien que M. Despland la menaça de la mettre sous régie et de lui supprimer le subside aux communes obérées.

Comme l'adversaire politique à Coinsins de M. Magin donnait connaissance, en séance de la municipalité, de cette mise en demeure, le syndic se fâcha tout rouge et se lâcha à des paroles imprudentes.

Il prétendit que M. Despland avait acheté du bétail à des prix exagérés pour l'asile de Cery qui relève de son dicastère, et qu'il avait des preuves en mains pour faire perdre leur place et au préfet et au magistrat cantonal.

L'adversaire aussitôt nanti de ces faits le préfet qui convoqua le Conseil général et qui somma M. Magnin de répéter ses propos.

Il s'y refusa, tout d'abord, puis le fit.

Plus tard, lors d'une assemblée à Echallens, où l'on vendit une vache pour 40 centimes aux enchères, M. Magnin reprit ses accusations et laissa entendre, sans le nommer, que c'était M. Pittet qui avait traité le marché de bétail avec M. Despland.

MM. Despland, Gervais, Pittet déposèrent une plainte pénale.

Le procès ne tarda pas à grossir démesurément, sous l'empire des passions politiques, et le premier avocat de M. Magnin, Me Morax, l'élargit en attaquant M. Despland sur les conditions de l'achat d'une villa à Lausanne.

Interpellation popiste à grand fracas au Grand Conseil, campagne de presse, propos enflammés.

M. Despland demanda lui-même au Conseil d'Etat une enquête et M. Python, juge au Tribunal fédéral, conclut dans son rapport d'expertise à l'unanimité des accusations nouvelles.

\*\*\*

Cependant, M. Gervais, préfet du district, et M. Despland, conseiller d'Etat, ont commis chacun une erreur que le Tribunal d'Orbe a relevé dans ses considérants.

M. Gervais ne devait pas inciter M. Magnin à répéter ses propos au Conseil général de Coinsins.

Il les avait prononcés en séance de la municipalité qui bénéficiait du huis-clos.

Un municipal, en les rapportant alors qu'il était tenu au secret, avait commis une indiscrétion.

Où irions-nous si les discussions qui se déroulent au Conseil d'Etat, à la Municipalité, au Conseil communal ou dans les conseils juridiques, étaient divulgués et si les personnes que l'on peut mettre en cause étaient alertées ?

Quant à M. Despland il écrivait dans une lettre que l'on pourrait appeler à M. Magnin les « circonstances spéciales » qui avaient entouré son élection.

Or, s'il est exact que les deux clans qui se disputaient le pouvoir à Coinsins se reprochaient des incorrections, aucun recours n'avait suivi l'élection du syndic.

Elle était hors de discussion.

\*\*\*

Soit dans sa plainte pénale, soit au cours du procès, M. Despland fit preuve, à l'égard de M. Magnin d'un esprit conciliant puisqu'il l'a recommandé lui-même à l'indulgence du Tribunal. Quant à l'accusé, il faut reconnaître objectivement qu'il se comporta fort sagement à Orbe.

Toute cette histoire, en somme, eût pu s'achever par un arrangement à l'amiable que M. Magnin lui-même avait l'air, un instant, de souhaiter.

Le procès, avec son défilé de témoins campagnards, ne manqua pas de cocasserie et j'en ai retenu des moments grandioses.

C'est le secrétaire de la municipalité de Coinsins qui n'arrivait pas à écouter et à écrire en même temps : « Comme j'étais chargé du procès-verbal, beaucoup de choses m'ont échappé ! »

Me Krafft, le défenseur vante un papier de Gaston Bridel, dans la « Tribune de Genève » : « Il est excellent cet article, excellent ! Enfin comme l'auteur est d'accord avec moi, je le trouve bien ! »

Voici Me Fonjallaz qui s'explique sur un télégramme qu'il attribue à M. Rubattel, conseiller fédéral alors qu'il est de M. Staempfli : « Eh ! constate-t-il, vous avez raison, on oublie vite les grands hommes. »

« Ma femme tremble chaque fois que je prends la parole », confiait aux chroniqueurs M. Carrard, un solide paysan dont la déposition savoureuse fit sensation. On lui doit cette pensée d'une philosophie désabusée : « Malgré qu'on soit des humains, on est honnête ! »

M. Fernand Carron, de Fully, qui, entre parenthèses, s'exprime dans un langage incisif, clair, direct, ne mâcha pas ses mots : « Messieurs les juges, le consommateur est grugé à la porte même de votre tribunal où l'on vend pour un franc le kilo des fruits tombés qu'en Valais nous ne donnerions même pas aux cochons ! »

Mais le mot le plus énorme, en son comique involontaire, on le doit à M. Magnin, dans un instant de lassitude : « Il me semble, parfois, soupira-t-il, que je suis de trop ici ! »

Le Tribunal a rendu, sans aucun doute, un jugement d'apaisement empreint d'une solide sagesse.

M. Rossel fut un président parfait qui ne s'offensa jamais du franc-parler des campagnards dont l'un s'était pourtant écrié, devant une salle qui croulait de rire :

« Si l'on devait réunir un tribunal, chaque fois qu'on relève les pécadilles qui se font dans les municipalités, vous n'auriez plus le temps, messieurs les juges, d'aller uriner ! »

Courteline et Rabelais semblaient présents dans la salle.

A. M.

## CONFÉDÉRATION

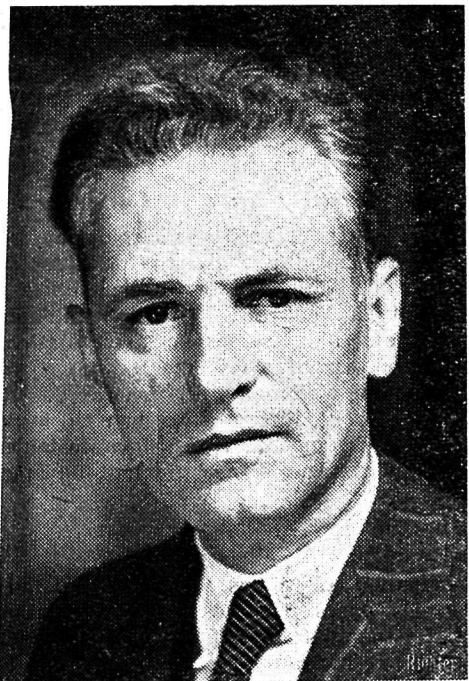
### Variations des glaciers

Les Alpes, organe du Club Alpin Suisse, publient une étude du professeur P.-L. Mercanton et de M. A. Renaud, secrétaire de la commission des glaciers, tous deux à Lausanne, sur *Les variations des glaciers et des Alpes suisses en 1951*.

Cet article conclut : « En 1951, sur 100 glaciers observés, 12 étaient en crue, 9 stationnaires et 79 en décrue (en 1950, ces chiffres étaient respectivement 1, 0 et 99). D'autre part, la variation moyenne de longueur a été, pour un ensemble de 112 glaciers, de 13 mètres (1950 : 18,5 m.). »

### Nos forêts

D'après la statistique forestière pour 1949, la surface boisée de notre pays couvrirait à cette date 745 107 ha. dont 660 103 de forêts productives. De ces dernières, 45 830 ha. appartenaient à l'Etat et 614 273 ha. aux communes. Les forêts privées totalisaient 282 723 ha. Durant la guerre et les années d'après-guerre, la forêt suisse a souffert d'une importante surexploitation, sans compter les 10 000 ha. qui furent être affectés à la culture. Depuis lors, la Confédération a accordé des subides pour la reconstitution des forêts clairsemées, aux dépenses pour la constitution de forêts de pins dans le Mittelland et aux frais de remplacement des 10 000 ha. de forêts défrichées au profit des cultures.



exceptionnelles qualités et la rare compétence de ce radical qui servit admirablement son parti en consacrant sa carrière au bien du pays.

\*\*\*

M. Louis Couchepin naquit à Martigny-Bourg le 16 novembre 1896. Il était le fils de M. Arthur Couchepin, juge fédéral et petit-fils d'un juge à la Cour d'appel. Descendant d'une telle lignée de juristes, le jeune homme fut fatalement attiré par le droit qu'il étudia, entre les mobilisations, de 1915 à 1918 et de 1918 à 1921, aux universités de Berne et de Lausanne. Il avait accompli ses études secondaires aux collèges de Sion et de Sarnen.

Le 16 décembre 1920, le jeune licencié en droit soutint une thèse sur « Le droit minier en Suisse et ses rapports avec le code civil » et obtint le doctorat avec la plus haute distinction possible, c'est-à-dire « magna cum laude ». En septembre de l'année suivante, il entra à l'Office fédéral du travail, à Berne, comme secrétaire juriste. Il devint rapidement chef de service adjoint. En 1923, il passa brillamment son examen de notaire puis, en 1924, celui d'avocat. Entre temps, il avait été appelé au poste de secrétaire général adjoint au Tribunal mixte franco-allemand à Paris, institué par le traité de Versailles. C'est en 1925 que M. Couchepin revint à Martigny pour y ouvrir une étude d'avocat et notaire qui prit rapidement un grand développement. Les aînés se souviennent avec émotion du rôle prépondérant que joua à cette époque le jeune avocat lors de la lamentable affaire des « Kroumirs » de Vétroz. En 1928, il fut nommé secrétaire de l'Union des industriels valaisans, poste qu'il abandonna en 1936 pour se consacrer entièrement à son étude. Par ses brillantes qualités, ses connaissances et son labeur, M. Couchepin se créa une situation enviable au barreau valaisan dont il a été nommé membre d'honneur.

## Les imposantes obsèques de M. Louis Couchepin

Juge fédéral

Au moment où nous mettons sous presse, le cortège funèbre accompagnant la dépouille mortelle de M. Louis Couchepin, juge fédéral, s'ébranle de l'avenue du Bourg, emmené par la fanfare municipale « Edelweiss ». Une délégation de la Société Valaisanne de Lausanne, fanion en berne, précède un peloton de gendarmes en grande tenue. Le président du Tribunal fédéral marche devant le char funèbre et deux voitures couvertes de couronnes et de fleurs. Puis viennent les parents, le Tribunal fédéral presque « in corpore » et M. le conseiller fédéral Joseph Escher, délégué du Conseil fédéral, accompagné d'un huissier en grande tenue.

Le Conseil national est officiellement représenté par MM. Camille Crittin et Max Aebischer, de Fribourg. Le Conseil des Etats a délégué MM. Aloys Zehnder, de Zoug, et Frédéric Fauquex, de Vaud. Le Conseil d'Etat du Valais est là, « in corpore », avec M. Roten, chancelier. Puis viennent les délégations du Tribunal de Lausanne, du Tribunal de Fribourg, des Conseils d'Etat des cantons romands et de plusieurs de Suisse alémanique.

Le Grand Conseil du Valais est représenté par M. Revaz, président, et M. Barras, premier vice-président.

Le Tribunal cantonal « in corpore » est présent, ainsi que de fortes délégations de tous les tribunaux d'arrondissement du canton.

Un groupe imposant d'officiers supérieurs est venu s'incliner une dernière fois devant la dépouille de l'ancien commandant du régiment valaisan. Nous avons reconnu notamment le colonel divisionnaire Tardent, le colonel brigadier Gross, commandant de la Brigade 10; le colonel Allet, commandant du régiment 6; le colonel Henri Défayes, le colonel Joseph Maxit, le colonel Bonvin, le colonel Meytain et la plupart des anciens ou des actuels commandants des bataillons valaisans, avec les colonels Gross et Giroud, anciens commandants du régiment 6.

Les conseils municipaux de Martigny-Ville et du Bourg suivaient « in corpore », accompagnés d'un grand nombre de représentants du district et des communes entourant M. Tissières, préfet. La plupart des communes valaisannes avaient désigné de fortes délégations. L'Ordre des avocats était représenté par de nombreux membres du barreau.

Le parti radical valaisan était représenté par M. Francis Germanier, président du parti, et M. Jean Cleusix, président des Jeunesses radicales, et par la plupart de ses magistrats du canton, des communes et des districts.

Une foule énorme fermait ce long cortège funèbre qui pénétra à l'église paroissiale de Martigny au moment où notre journal sort de presse.

### Cours de vinification

Un cours gratuit de vinification (traitement de la vendange et des moûts) aura lieu dans les locaux de la Station agronomique fédérale, à Lausanne (Montagibert), le jeudi 18 septembre 1952.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la station sus-mentionnée.

### Les catholiques pourront voter pour Stevenson!

Les catholiques américains peuvent voter sans remords pour le gouvernement Adlai Stevenson, bien qu'il soit divorcé, écrit Mgr Treacy, dans le *Catholic Register*, de La Crosse.



L'Ordre des avocats valaisans a l'honneur de faire part du décès de

## Monsieur Louis COUCHEPIN

Juge fédéral

Membre d'honneur de l'Ordre

Les funérailles ont eu lieu lundi 1er septembre, à 11 heures, à Martigny.



Profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de leur grand deuil,

### Monsieur Ulysse GRANGES et ses enfants

remercient de tout cœur toutes les personnes qui ont pris part à leur immense chagrin.

Un merci tout spécial à la Société de secours mutuels, à la Société des cafetiers, aux classes 1906 et 1908, aux Fédérations Migros, à la Maison Shell et aux membres de l'Unex.

## Nouvelles du Valais

### SION

Le nouveau maître de gymnastique

En remplacement de M. Louis Bohler, dont nous avons annoncé la démission, le Conseil municipal a nommé M. Paul Glassey, qui possède le diplôme de maître de gymnastique de l'Université de Lausanne et qui est instructeur fédéral de ski.

M. Glassey, jusqu'ici instituteur à Maragnenaz, sera également chargé, à titre provisoire, des cours de chant.

Il sera remplacé aux écoles de la banlieue par M. Pierre Forclaz, qui vient de Bramois.

Ouverture des classes

Toutes les écoles de la ville s'ouvriront demain mardi. Peu de changements sont prévus dans l'organisation.

Le Conseil d'Etat vient de décider l'ouverture d'une nouvelle classe annexe (degré supérieur) à chacune des écoles normales.

Celle des garçons sera dirigée par M. Augustin, qui tenait jusqu'ici avec succès la cinquième classe. Un nouveau Frère de Marie, M. Bapst, prendra la première classe, ce qui permettra aux autres maîtres de « monter » d'une classe.

A l'école des filles, Sœur Marie-Rose, qui a tenu la première classe durant des générations d'élèves, sera remplacée par Sœur Marie-Alexis, de Bramois. D'autre part, Mlle Germaine Bonvin reprend son poste après une longue maladie.

Dédoulement de la Première industrielle

Accédant à de nombreuses demandes, le Conseil municipal a décidé de dédoubler la première classe industrielle, qui pourra ainsi accueillir 60 élèves environ.

Age requis: 13 ans et plus. La date de l'examen d'entrée est fixée au 10 septembre. On s'inscrit auprès de M. Victor Joris, directeur des écoles des garçons, à Sion (tél. 2 16 78).

Cette mesure se comprend, car il devient de plus en plus nécessaire pour les jeunes gens de suivre une école secondaire, au moins jusqu'à 16 ans. Dans tous les métiers, on demande davantage des apprentis; l'école industrielle représente pour eux la meilleure des formations.

Cette nouvelle classe sera très probablement confiée à M. Emile Boley, licencié ès-lettres, qui enseigne durant cinq ans à l'école primaire supérieure de Martigny, où il laissa le meilleur souvenir.

### Monthey. — Une jeune recrue victime d'un abus de pouvoir

Un jeune homme de Monthey qui accomplit en ce moment son école de recrue de grenadier à Losone, près Locarno, vient d'être l'objet d'une aventure qui souligne une fois de plus le danger des abus de pouvoir auxquels se livrent certains chefs militaires qui n'ont pas le sens de la vraie autorité.

Un soir qu'il se sentait malade il demanda à pouvoir se rendre à la visite médicale. Son chef de section ne le lui permit pas, se retranchant pour cela derrière une décision du commandant de compagnie selon laquelle ce dernier seul pouvait donner une telle autorisation. Le jeune soldat qui souffrait du ventre dut monter la garde ce soir-là, sans pouvoir aller se faire examiner.

Le lendemain, ses douleurs ayant augmenté, il tomba sur les rangs et il fallut bien ordonner d'urgence son transfert à l'hôpital de Locarno où les médecins diagnostiquèrent une péritonite. Ils firent téléphoner à Monthey pour aviser les parents de la recrue, ne se faisant pas faute de critiquer l'attitude de l'officier auteur d'un ordre aussi saugrenu, pour ne pas dire plus.

Dans l'intervalle le jeune homme a été opéré, et on peut heureusement le considérer comme hors de danger. Mais il revient de loin et on est en droit de se demander si le chef qui lui a fait courir un tel danger ne mérite pas une sanction comme celles qu'on vient d'infliger à des officiers qui ont commis des abus d'autorité du même genre. Cela serait souhaitable pour le prestige de l'armée et pour le maintien de la faveur dont elle jouit auprès du peuple suisse.

En tout cas on veut espérer que le papa de la recrue en question, qui a dû se déplacer à Locarno avec son épouse, ne supportera pas les dépenses qui en sont la conséquence, tant pour son déplacement que pour son entretien et son logement et que le manque à gagner, dont il a souffert pendant la semaine où il était au chevet de son enfant, lui sera remboursé.

### Fully. — † Mme Ulysse Granges

On a enseveli hier à Fully, au milieu d'un grand concours de population et d'amis, Mme Ulysse Granges, épouse de notre ami politique, tenancier du café Helvetia.

Cette admirable mère de famille a été brutalement terrassée par une crise cardiaque à l'âge de 44 ans seulement. La fin si brusque plongea dans le deuil son mari et cinq enfants auxquels la regrettée disparue consacrait toute son affection et son immense dévouement.

Nous prions la famille si cruellement atteinte par ce grand deuil de croire à l'expression de notre chaude sympathie.

### Grône. — Le tirage de la Loterie romande

Le tirage de la Loterie romande constituait un événement mémorable pour le paisible village de Grône. M. le président Gillioz et ses collaborateurs du Conseil communal avaient organisé de manière parfaite cette manifestation qui attira une foule extraordinaire. La salle de gymnastique était pleine à craquer pendant que les sphères tournaient sous le contrôle de M. Berclaz, notaire. Après une allocution de M. Eugène Simon, président de la Loterie. Le chœur mixte « Cœcilia », les fanfares « La Liberté » et « La Marceline » charmèrent le public de leurs productions. A l'issue du tirage, la « Chanson du Rhône » récolta un succès triomphal pour son concert dont plusieurs morceaux furent bissés avec insistance. Le docteur de Werra, préfet du district de Sierre, et notre confrère Maquignaz adressèrent quelques paroles bien senties au public.

Avant le tirage, une charmante réception avait été réservée aux officiels et à la presse. On remarquait la présence de MM. N. Roten, chancelier d'Etat; A. Papilloud, secrétaire cantonal de la Loterie; de M. Simon, président de la Loterie, entouré de son habituel « état-major ». Pour la première fois, après 110 tirages, M. Simon et M. Roten reçurent une gerbe de fleurs... et un baiser de gracieuses jeunes filles habillées d'azur. C'est dire que Grône avait pensé à tout! Le banquet, chef-d'œuvre d'art culinaire, avait été préparé par M. Maye. Une visite au château Moresstel clôtura cette charmante réception.

Au cours de la nuit, un bal endiablé anima la grande salle de gymnastique décorée avec goût.

### Conthey. — Terrible accident mortel

Un horrible accident est survenu sur la route qui relie Plan-Conthey à Conthey-Bourg. Un camion de la maison de denrées coloniales Duc, à Sion, montait effectuer une livraison à un hameau de la région. Au virage de Vens, il sortit de la chaussée et faillit passer dans une meunière puis, finalement, se renversa.

Or deux enfants de M. André Vergères, la petite Yolande, âgée de cinq ans, et son petit frère âgé de trois ans, jouaient au bord de la route, devant la barrière d'un jardin, à l'endroit où le camion se renversa. Ils furent écrasés par le lourd véhicule. La fillette a été tuée sur le coup, quant au garçonnet, il a été transporté à l'hôpital de Sion dans un état grave. On craint une fracture du crâne et des lésions internes.

### Leytron. — Kermesse de la Persévérance

(*Corr. ret.*) — La Persévérance avise tous ses amis qu'elle a fixé aux dimanches 7 et 14 septembre prochains sa kermesse annuelle.

Chaque jour, dès 16 heures, le talentueux orchestre sierois Swiss Melody conduira le bal, qui se déroulera comme d'habitude dans les spacieux locaux de la Coopérative.

Les habitués savent combien est sympathique l'ambiance leytronnette et ne manqueront pas de la faire goûter à ceux qui ne la connaissent pas encore.

Cordiale invitation.

### Association des trompettes et tambours militaires du Valais romand

Programme de la réunion du 7 septembre. — 7 h. 41 et 8 h. 3: arrivées de trains en gare de Riddes. — 8 h. 15: répétition place de la Gare. — 9 h. 15: collation. — 10 h. 15: culte militaire place communale. — 11 h.: concert à Riddes (fanfare et tambours). — 12 h. 15: Départ pour Leytron. — 12 h. 45: dîner et séance administrative. — 15 h.: concert place Saint-Martin. — 16 h. 30: concert place communale. — 18 h.: retraite. — 18 h. 15: surprise.

Tenue: port de l'uniforme, casquette et sabretache, ceinturon sans baïonnette.

Le Comité.

### Livraisons des céréales 1952

(*Comm.*) — Il est porté à la connaissance des producteurs de blé que les achats de céréales auront lieu dans le canton, par les soins de l'administration fédérale des blés, dès le début de septembre 1952.

Les producteurs qui ont l'intention d'en vendre sont par conséquent invités à s'inscrire auprès de leur service local des blés. Les gérants transmettront ensuite ces inscriptions au Département de l'Intérieur, Centrale des blés, à Sion.

Il est rappelé que tout producteur désirant livrer à la Confédération plus de 500 kg. de céréales panifiables est tenu d'assurer son propre ravitaillement en faisant mouler le minimum prescrit (100 kg. par personne). Il doit, à cet effet, retirer une carte de mouture auprès du gérant local qui donnera tous renseignements à ce sujet.

## Deux Valaisans partent pour l'Everest



La nouvelle expédition suisse pour l'Everest a quitté Genève jeudi après-midi et est très bien arrivée à Bombay. Notre photo montre, au premier plan, Raymond Lambert, le guide qui est parvenu à 200 mètres de la plus haute cime du monde. A sa droite, le docteur Chevalley, de Bex, chef de l'expédition. Puis les Valaisans Gross, de Trétiën, et Reiss, d'Unterbach. Derrière, MM. Spoehl et Buzio.

## Une enquête

LA SECURITE DE LA ROUTE

Le Bureau suisse d'études pour la prévention des accidents indique dans son rapport annuel de 1951 que jamais le Bureau d'études n'a été aussi largement consulté que cette année. Il constate que les efforts conjugués ont réussi à freiner encore plus efficacement qu'auparavant l'augmentation du nombre des accidents. Ceci est d'autant plus remarquable que l'adaptation de la législation et des routes aux conditions nouvelles ne se fait que lentement.

### Bienfaits du signal « Stop »

La suppression des endroits dangereux progresse néanmoins. L'emploi depuis 1949 des signaux d'arrêt obligatoire a également donné d'excellents résultats. Le nombre total des accidents de la circulation en Suisse aurait été d'environ 15 % plus élevé sans ces aménagements.

D'après les données des cantons, il y avait à fin 1951 quelque 1.253 signaux d'arrêt obligatoire (stop) placés à des débouchés, soit 353 de plus que l'année précédente. On peut estimer prudemment que l'introduction de ce signal en Suisse réussit à éviter quelque deux mille accidents par an.

### L'éducation des conducteurs

Parlant de l'enseignement de la circulation, le rapport dit que les résultats les plus notables seront acquis le jour où l'on verra les usagers de la route être prévenants à l'endroit de leurs semblables et observer strictement les règles de la circulation. Les expériences prouvent que les efforts pour y arriver ne sont pas vains, même si l'efficacité des divers moyens employés est inégale. La courbe beaucoup moins verticale des accidents est incontestablement le résultat de l'essor de l'enseignement de la circulation.

### Les principales causes d'accidents

Les principales causes des accidents sont, au premier rang, les excès de vitesse, l'inobservation du droit de priorité, puis les dépassements imprudents, la circulation sur le mauvais côté de la route. Enfin, véhicules trop rapprochés, l'ivresse, la défectuosité des freins et les pneus trop usés. Plus de la moitié des accidents de la circulation proviennent de ce que la vitesse n'a pas été adaptée aux conditions de la route et du trafic. La répartition par catégories d'usagers de la route, des causes d'accident et du nombre de personnes tuées par suite d'accidents démontre, une fois de plus, que les cyclistes et les piétons sont les plus exposés. Le rapport souligne toutefois que 184 des 29 piétons tués ont causé eux-mêmes l'accident. Les motocyclistes paient aussi un tribut élevé. Le nombre des accidents qui se produisent à l'intérieur des localités est beaucoup plus élevé, mais ceux qui interviennent hors des localités sont plus graves. En décomposant sommairement ces accidents, on constate que 25.161 sinistres, soit plus des deux tiers, se sont produits à l'intérieur des localités et la moitié à peu près à des croisements ou bifurcations. Hors des localités, le nombre des accidents sur des routes non bordées de maisons a été plus élevé qu'en courbe. Beaucoup d'accidents, hors localité, sont provoqués par l'insouciance de beaucoup d'usagers et les vitesses excessives.

### Coordination souhaitable sur le plan national

Les expériences faites l'année dernière ont montré que l'efficacité des campagnes d'enseignement de la circulation pourrait être meilleure encore et les dépenses moindres si l'on dirigeait depuis une centrale les diverses actions régionales et les coordonnait au double point de vue période et thème. Il serait ainsi possible d'exercer un effet plus impressionnant et durable dans toutes les régions du pays, et de mieux secondier les organisateurs, sans pour autant brider l'initiative des autorités et associations cantonales et locales.

### Le port du casque pour les motocyclistes

En 1950 déjà, la majorité des motocyclistes et passagers victimes d'accidents mortels décédaient des suites des blessures à la tête. A l'instar de la Belgique, une invitation a été faite aux motocyclistes de se munir de casques. On peut compter aujourd'hui que le nombre des motocyclistes et passagers munis d'un casque a notablement augmenté.

## Ville de Thonon FOIRE DE CRÊTE

La plus grande foire du Sud-Est  
Jeudi 4 et vendredi 5 septembre

### EPONA

Société d'assurance générale d'animaux, chevaux, bovins, petit bétail, chiens, etc.

Agence du Bas-Valais:

Félix RICHARD, agent d'affaires, MONTHEY  
Tél. 4 21 56

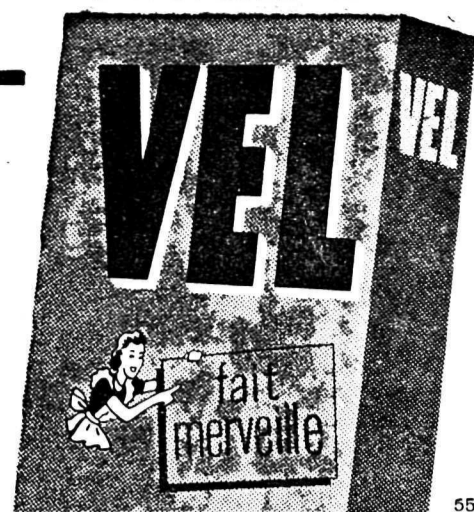


# VEL\* fait resplendir la vaisselle — plus besoin de frotter longtemps ni d'essuyer

\* VEL est doux pour vos mains.  
Fr. 1.—, 2.50 et 5.50; en vente partout.

Colgate-Palmolive S. A. Zurich

VEL lave ma vaisselle tout seul et m'épargne un travail fastidieux!



## Ne peut-on pas lutter contre le bruit?

C'est tard. Ce malade est couché. Il ne dort pas, se tourne et se retourne dans son lit. Vienne enfin le sommeil, le bienfaisant sommeil! Quelles sont longues ces nuits, où l'on entend sonner chaque heure. Oh! peut-être que cette nuit il sera possible de dormir! Le malade ferme les yeux. Il s'efforce de dormir, de ne plus penser à ses douleurs, à son corps qui lui fait mal. Il soupire; peut-être que... Il a l'air de dormir. La sœur de nuit s'est approchée... Il dort, quel bonheur!

Tout à coup un bruit assourdissant le fait sursauter. Il s'éveille en sueur, appelle. Qu'y a-t-il? Que se passe-t-il? Il s'éveille égaré. Quoi? Ce n'est rien. Une moto a passé, à pleins gaz, sur la route. Le conducteur du véhicule n'a pas remarqué le triangle blanc, l'indication: hôpital. Il a passé en trombe, et son moteur n'a jamais ronflé avec tant de bruit. S'il savait ce qui se passe dans la chambre du malade. Certainement il se repentirait d'avoir fait, sans s'en rendre compte, si mal!

Ce motocycliste n'est pas le seul. Il y a des milliers d'autres véhicules qui roulent sur nos routes. Leur conducteurs oublient qu'ils ne sont pas les maîtres absolus de la chaussée. Il ne suffit pas de savoir circuler, mais il faut surtout circuler sans bruit, sans coups de klaxon inutiles, sans grincement de frein, sans crissement des roues sur le macadam. La plupart des possesseurs de permis de conduire ont conscience de ces obligations. Une minorité ne peut s'y soumettre, et dernièrement la police annonçait qu'elle sévirait.

Le bruit augmente. Il rend les gens malades. Autrefois, dans les prés, on entendait le hennissement des chevaux, le « hue » et le « dia » du laboureur. Aujourd'hui, le moteur saccadé du tracteur se mêle au bruit de la scie mécanique, de la motofaucheuse, de la perforatrice. Nous payons une dure rançon au progrès.

Ne peut-on pas lutter efficacement contre le bruit? Oui et nous revenons toujours au même principe, qui est nôtre depuis tant d'années, celui de l'éducation. Si nous vivons dans un tel tintamarre, c'est que nous manquons de respect, de tact, de tout ce qui fait la valeur de l'homme. Pourquoi faire taire notre radio. Que le voisin s'accoutume à la musique moderne! Elle est agréable à nos oreilles. Elle le sera aux siennes. Pourquoi fermer la porte sans bruit? N'a-t-on pas remarqué que dans la maison, personne ne s'en inquiète. Chantons selon notre bon plaisir, sifflons, rions, il faut savoir prendre la vie du bon côté.

Ainsi nous nous habituons, afin d'éviter le conformisme, à ce laisser-aller, à cette désinvolture que nous regrettons déjà parce que nous en souffrons nous-mêmes.

Pourquoi ne pas organiser une semaine, une dizaine, une croisade du silence? Pourquoi ne pas rappeler par la presse, par la radio, par l'affiche, la beauté, la nécessité du silence? Nous serons bien obligés d'y revenir, de retrouver ces vraies méditations, sources de volonté et de foi. C'est dans le silence que les œuvres fécondes s'accomplissent, que les savants font leurs découvertes, que les hommes sont grands. Pensons-y dans les actes de chaque jour.

## MARTIGNY

### Résultat d'un beau match

Le 17 août, la première équipe du Martigny-Sports rencontra sur son terrain la première équipe d'Urania-Genève-Sports. Le profit de ce match était destiné aux colonies de vacances de Martigny-Bourg.

Le Martigny-Sports a remis dernièrement au comité des colonies de Martigny-Bourg la coquette somme de F. 500.—. Un beau match qui s'est soldé par un geste généreux; c'est tout à l'honneur du Martigny-Sports. Qu'il en soit sincèrement remercié.

Un merci également à l'adresse de la «Foudroyante», des caves Simonetta et de toutes les personnes qui se sont dévouées à l'occasion de cette manifestation. Le Comité des colonies du Bourg.

La sympathie aux mains douces et tendres panse nos plaies sans les faire saigner; un mot, un regard, un geste lui suffisent pour tout comprendre.

(P. Monroy)

## LES SPORTS

### Le 3<sup>me</sup> Circuit des „13 Etoiles“

Le temps maussade du matin n'a pas gêné le déroulement de cette grande épreuve motocycliste, excellentement organisée par le Moto-Club de Martigny. Le parcours se trouvait en parfaite condition, et les milliers de spectateurs purent assister à de belles performances. Nous nous plaignons à relever la perfection du service d'ordre et le souci constant des organisateurs d'éviter tout accident. Dommage que de solides sportifs ne comprennent pas encore cela!

La lutte que se livrèrent les coureurs sur le circuit intéressa vivement le nombreux public. Tout se déroula sans accident et les meilleurs ont gagné. Trop facilement, peut-être, car une compétition serrée aurait ajouté à l'attrait spectaculaire. Mais les vitesses atteintes sont très élevées et tous les vainqueurs ont fait preuve d'une virtuosité qui constituait à elle seule un vrai régal sportif.

Avant de passer aux résultats, nous devons féliciter les organisateurs de leur beau travail et remercier particulièrement MM. Denis Puippe, conseiller, et Fernand Monay, pour leur chaleureuse réception à l'Hôtel Terminus, où fut servi un succulent banquet.

M. Michel Tavernier, président de la Commission sportive nationale, avait fait, comme d'habitude, l'honneur à ses amis valaisans d'assister au circuit.

#### Principaux résultats:

**Classe 250 cmc.:** 1. Mazzolla Silvio (Chiasso), sur Guzzi, 36'23"8 (moyenne: 86 km. 789); 2. Sauter Gaston (Fribourg), sur Jawa, 36'51"; 3. Bracher Fred (Hindelbank), sur Jawa, 36'57"2; 4. Schneider Bernard (Genève); 5. Galletti Marco (Porza); 6. Bongard Denis (Châtel-St-Denis); 7. Baruscotti Sergio (Locarno); 8. Maneschi Auguste (Le Mont); 9. Brenneis Sepp (Boniswil); 10. Gentina Roger (Genève).

**Classe 350 cmc.:** 1. Brughelli Aldo (Contra), sur A.J.S., 43'0"4 (moyenne: 85 km. 633); 2. Chappuis Seba (Le Locle), sur Norton, 43'16"; 3. Strub Edgar (Olten), sur Horex, 44'0"8; 4. Kellenberger Max (Untereggen); 5. Péclard René (Lausanne); 6. Wegmann Fritz (Pfäffikon); 7. Müller Hans (Zurich); 8. Lans Jean (Vallorbe); 9. Morosoli Emile (Couchavon); 10. Unternährer Charly (Bâle).

**Classe 500 cmc.:** 1. Botta Bertrand (Bienne), sur Norton, 54'35" (moy.: 89 km. 961); 2. Bracher Fred (Hindelbank), sur Jawa, 54'43"2; 3. Zehnder Charles (Le Locle), sur Triumph, 54'54"8; 4. Ehrsam Joseph (Vevey); 5. Enggist Jean (Bienne); 6. Liardon Marcel (Lausanne); 7. Knöpfel Hans (Bâle); 8. Juvet Gilbert (Butte); 9. Corboz Daniel (Lausanne); 10. Hilfiker Arnold (Safenwil).

**Classe 500 cmc. sidecars:** 1. Strub Edgar (Olten), sur Norton, 29'56"2 (moy.: 82 km. 010); 2. Schmidlin Erwin (Bâle), sur Norton, 30'51"2; 3. Schenk Robert (Berne), sur Norton; 4. Baudin Emile (Lausanne), sur Triumph; 5. Heiniger Fritz (Bâle), sur Norton.

### Le championnat de football a débuté

La journée d'hier marquait la reprise de la compétition en football. Voici les premiers résultats obtenus par nos équipes valaisannes.

#### La Tour - Martigny: 1-3

Facile victoire des Martignerains, qui, bien que privés de leurs renforts Patané (U.G.S.) et Schnydrig (Malley), se sont nettement imposés. La ligne d'attaque fit preuve de perçant et de décision, ce qui est de bon augure pour la suite du championnat.

#### Forward - Sierre: 2-2

Les Sierrois ont obtenu un excellent résultat face aux redoutables Morgiens. Leur équipe semble au point.

#### Sion - Vevey: 1-1

Vevey offre des fleurs et un souvenir au benjamin de la première ligue, geste qui fut très apprécié. La partie fut plutôt à l'avantage de Sion au début, puis Vevey se ressaisit. Le match nul est équitable. Les nouveaux promus ont obtenu un beau résultat pour leur premier choc en ligue supérieure.

#### Autres résultats:

Montreux - Boujean, 1-3; Union - Central, 1-3; Yverdon - International, 4-1.

#### Deuxième ligue:

St-Maurice I - Viège, 1-2; Sierre II - Aigle I, 3-2; Lutry I - Saxon I, 4-3; Monthey I - Vignoble I, 3-1; Chippis I - St-Léonard I, 1-0.

#### Troisième ligue

Sierre III - Chamoson I, 9-2; Grône I - Chalais I, 9-0; Sion II - Ardon I, 0-3; Fully I - Bouveret I, 9-1; Vernayaz I - Monthey II, 3-2.

#### Quatrième ligue

Brigue II - Montana I, 7-4; Viège II - Chippis II, 8-2; Rhône I - Salquenen I, 3-0 f.; Rhône II - Steg I, 6-1; Lens I - Chamoson II, 8-0; Lens II - Ardon II, 6-3; Saint-Léonard II - Conthey II, 18-0; Châteauneuf II - Conthey I, 5-4; Collombey I - Dorénaz I, 2-1; Troistorrens I - Saxon II, 2-6; Riddes I - Riddes II, 8-1.



### Madame Marcel DÉFAYES et famille, à Leytron

très touchées des nombreuses marques de sympathie reçues de près et de loin, à l'occasion de leur grand deuil, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part.

Un merci spécial à la Direction et aux ouvriers de l'Entreprise Lösinger.



Madame Louis COUCHEPIN, à Lausanne; Monsieur et Madame Bernard COUCHEPIN, à Martigny; Monsieur François COUCHEPIN, à Lausanne; Madame Arthur COUCHEPIN, à Lausanne; Monsieur et Madame Philippe COUCHEPIN, à Orbe; Mademoiselle Marie COUCHEPIN, à Lausanne; Le Docteur et Madame Marc BRUTTIN, à Renens; Monsieur et Madame Pierre SIMONIN et leurs enfants, à Berne; Monsieur et Madame Charles MATT, à Martigny; Madame Louis WENGER, à Martigny; Monsieur Henri TORRIONE, ses enfants et petits-enfants, à Martigny et Sion; Monsieur et Madame Jacques SPAGNOLI, leurs enfants et petits-enfants, à Lausanne; Madame Joseph TORRIONE et ses enfants, à Martigny; Madame Andrée FALCY, à Genève; Les familles COUCHEPIN, TORRIONE, CLOSUIT, SIMONETTA, MORAND, TROTTET et PELLISSIER; Les familles parentes et alliées,

font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne du

## Colonel Louis COUCHEPIN

### Juge au Tribunal Fédéral

leur bien-aimé mari, père, beau-père, fils, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et parent, décédé à Lausanne le 29 août 1952 dans sa 56e année, muni des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement a eu lieu à Martigny le lundi 1er septembre.

Une messe de Requiem sera célébrée en l'église du Saint-Rédempteur à Lausanne, avenue de Rumine, le mercredi 3 septembre, à 10 heures.

Domicile mortuaire: Lausanne, avenue Victor-Ruffy, 6.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

R. I. P.

## Cinéma

LUNDI 1, MARDI 2, MERCREDI 3  
La nouvelle vedette chinoise MAYLIA dans  
**OPIUM**  
avec DICK POWELL, SIGNE HASSO  
Une production de grande classe. Un film qui ne vous laissera pas indifférent

JEUDI 4, VENDREDI 5:  
**OPIUM**  
SAMEDI 6, DIMANCHE 7:  
2 heures de fou-rire avec l'inénarrable FERNANDEL dans  
**MONSIEUR HECTOR**

## LES SPECTACLES

### Cinéma Etoile, Martigny

«Opium»... Une réussite totale des studios de Hollywood. Une réalisation brutale, saisissante. Pas un instant l'action ne se relâche. Une intensité dramatique extraordinaire, un rythme haletant, une histoire d'amour palpitante.

Une production de grande classe avec Dick Powell, Signe Hasso et la nouvelle vedette chinoise Maylia. Un film qui ne peut vous laisser indifférent!

Dès jeudi: «On ne triche pas avec la vie», un émouvant film français avec Madeleine Robinson, Jean Davy, Line Noro, de la Comédie-Française.

Ce film aborde des problèmes graves et urgents: La lutte contre les superstitions, contre l'ignorance hostile et surtout contre l'immoralisme et les dangers de l'avortement.

### Cinéma Rex, Saxon

Jeudi et vendredi:  
Un grand film d'action: «Opium».  
Samedi et dimanche: «Monsieur Hector».  
Deux heures de fou-rire avec l'inénarrable Fernandel.

## A VENDRE A SAXON (Gottfrey)

**MAISON D'HABITATION** de 2 appartements  
Construction récente. Jardin attenant de 2.500 m2. Excellente occasion.  
Pour tous renseignements, s'adresser à Me Edouard Morand, notaire à Martigny-Ville.

## A VENDRE A SAXON (Côteau)

**BELLE VIGNE ARBORISÉE** de 8500 m2  
Installation d'eau, proximité route, bon rapport, excellent entretien.  
Pour tous renseignements, s'adresser à Me Edouard Morand, notaire à Martigny-Ville.

## A. E. Thévenon

médecin-dentiste  
SION  
**de retour**

## Dr PELLISSIER

Sion - Martigny  
**de retour**  
dès le 3 septembre

## Dentiste G. VAIROLI

MARTIGNY-VILLE  
**de retour**

## Bureau de Martigny

CHERCHE  
**secrétaire**  
pour entrée tout de suite.  
Ecrire sous chiffres:  
283 à Publicitas, Martigny.

## Dr Ch. BROCCARD

Martigny  
**ABSENT**  
du 28 août au 16 septembre

## A VENDRE boiserie

portes, fenêtres, volets, provenant de transformations, éventuellement rendus posés.  
Prix avantageux.  
Offres sous chiffres:  
P. 10273 S., Publicitas Sion.

## CUISINIER

47 ans, libre dès début de novembre, cherche emploi. Accepterait également cave ou économat.  
Offres avec conditions sous: P. 10278 S., Publicitas, Sion.

## ON DEMANDE pour la région de Martigny:

**jeune fille**  
pour tous les travaux d'un ménage. — Entrée tout de suite. Ecrire sous chiffres: 282 à Publicitas, Martigny.

**FIX**  
fait briller  
comme  
un miroir!

**FIX**  
Mousse  
lave  
nettoie tout  
fait briller  
comme un  
miroir

Après un nettoyage avec FIX, tout brille et resplendit dans la cuisine et dans la maison: des assiettes aux casseroles, des planchers aux parois! FIX nettoie si facilement, avec tant de ménagement! FIX offre en outre le maximum de propreté pour un minimum d'argent! Laver des salopettes avec FIX n'est plus qu'un jeu d'enfant!

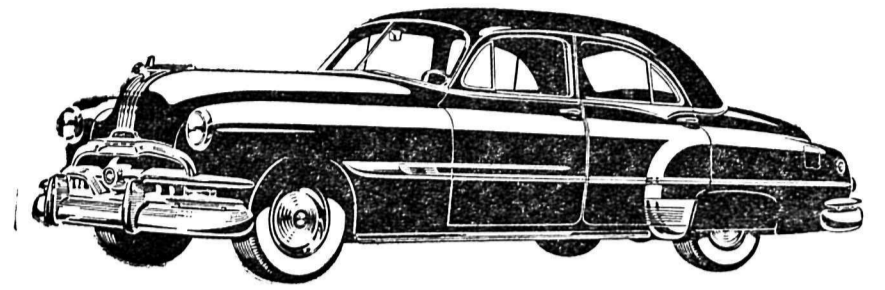
Grand paquet fr. 1.-

Le nouveau FIX dissout en un clin d'œil gras et saleté... à bien meilleur prix encore!

Un produit Sunlight

# PONTIAC

Mettez à l'épreuve sa tenue de route extraordinaire, une réalisation hors de pair des ingénieurs PONTIAC, et sa transmission HYDRA-MATIC, récemment perfectionnée, que les milieux spécialisés considèrent comme un « chef-d'œuvre de la technique ».



Sedan à 4 portes avec Hydra-Matic « Dual Range », Fr. 17 500.—



Une randonnée sur des routes sinueuses ou au profil accidenté vous prouvera que les performances de la PONTIAC, la plus avantageuse des voitures dotées de l'automatisme intégral, font réellement époque.

Distributeur officiel :

**Garage Central S. A.**, Grand'Rue 106, tél. 6 22 46, **Montreux**



*D'une pierre deux coups*

Une chaussure Bally pour usage civil et militaire



Robuste chaussure de travail en waterproof, avec deux semelles entières en cuir et ferrage militaire  
frs. 57.80

**BALLY**

En fort cuir waterproof, avec solide bout extérieur. Imperméabilisation spéciale, semelle très résistante Bally « Sparta ». Spécialement étudié pour la montagne. Doublé entièrement cuir

frs. 74.50

## C. R. 1952

CHEMISE mil. pur coton, épaulettes, façon soignée, 14.90 ; ordonnance officier	18.90
CRAVATE noire, belle qualité	2.50
CUISSETTES, bleues, blanches, dep.	4.90
CALEÇON COURT, 12,90	2.25
MAILLOT gym gris noir slips	
2.90 3.60 4.40 3 pour	5.25
CHAUSSETTES pure laine, solides, dep.	3.90
BRETELLES « Hercule », fantaisie ceintures	
3.90 dep. 4.90 dep.	2.25
PYJAMA flanelle	23.90
PANTALON TRAINING idéal pr la tente	14.50
TRAINING sup. qual., tous coloris	31.80
TRAINING MACOLIN, tous coloris	42.80
MOUCHOIRS, etc...	

**AUX GALERIES SÉDUNOISES**

André RODUIT, Av. de la Gare — SION

ENVOIS PARTOUT

JE CHERCHE

### Garage ou local

d'une certaine grandeur pouvant servir pour réparations et revisions de camions Diesel, poids lourds, région Martigny ou environs, accès sur route principale pas nécessaire. Faire offres sous chiffres en indiquant la superficie: N. 6323 X., à Publicitas, Genève.

ON DEMANDE pour café, à VEVEY, gentille

### SOMMELIÈRE

de 20 à 25 ans, bonne présentation; débutante acceptée. Date d'entrée à convenir. — Offres sous: P. 3804 V., à Publicitas, Vevey.

### Bois à vendre

Bois de feu: 1800 stères environ de foyard.

Bois de service: 2 à 300 m3 foyard ainsi que du pin, VENDU à port de camion sur la route Aven-Maduc-Conthey (Valais); livrable à partir du 15 septembre. Faire les offres à Marcel Sauthier, Aven - Conthey (Vs) — Tél.: 4 31 64.

Abonnez-vous au „Confédéré“

### Moto Jawa

A vendre une moto Jawa type 250, avec plaque et assurances payées pour l'année. Prix: Fr. 1 300.—

**GARAGE LUGON, ARDON**  
Tél. (027) 4.12.50

### Pressoirs neufs

à vis, fonds tôle acier, américains, 2 vitesses.  
4 brantes 150 l. Fr. 330.—  
6 » 260 l. Fr. 400.—  
9 » 400 l. Fr. 610.—  
15 » 650 l. Fr. 720.—

Armand Darbellay, Vins, Martigny — Tél. 6 12 81.

### ON CHERCHE dans Valais central JEUNE FILLE

honnête et sérieuse pour café de passage. — Entrée tout de suite. S'adresser au bureau du journal.

### CHEVAUX ET MULETS

Vente - Achat - Echange  
DUMOULIN François,  
Savièse, Tél. (027) 2 24 58.

Feuilleton du « Confédéré »

33

## ESCALE DANS LA TEMPÊTE

Alix André

Daniel ne baissa pas les yeux. Il secoua la tête, sauvagement, et ses cheveux blonds d'adolescent voltigeaient.

— Une vie! s'écria-t-il, et sa voix vibra toujours plus haut. Justement, une vie, Monsieur, dont vous ne deviez pas disposer n'y ayant aucun droit... et dont d'autres pourraient vous demander compte!

Comme souffleté en plein visage, Maxime recula de quelques pas, et s'appuya, livide, à une tablette de porcelaine incrustée dans le mur. Tremblante, ses mains étreignant les accoudoirs du fauteuil, Geneviève s'était à demi dressée. Chanceray murmura:

— J'ai pris mes responsabilités, Monsieur... M. Morand n'aura rien à me reprocher.

Au nom de l'industriel, Daniel partit d'un bref

(Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres de France.)

éclat de rire, qui, entre les murs de la pièce, parut se briser douloureusement.

— Il ne s'agit pas du patron, dit-il avec rudesse.

Et aussitôt après:

— Mais quelle puissance vous croyez-vous donc, pour disposer ainsi des destinées comme si vous étiez Dieu lui-même!... Quel orgueil vous pousse ou bien quel am...

— Taisez-vous! ordonna Maxime, la voix grondante.

— Admirable! Oh! vous êtes admirable, continua Cartier, passant outre à l'interruption, et avec une ironie désespérée. Cela, je le reconnais et nul ne peut le nier parmi ceux qui vous approchent... Partout, et dans toutes les circonstances, vous accaparez le beau rôle et vous le tenez, du reste, avec un parfait naturel!... Vous êtes grand, généreux, bon... au point que, pour sauver une inconnue, vous n'avez pas hésité à exposer votre fiancée... aussi vous rend-on justice et grâce, monsieur de Chanceray, mais c'est tout! on ne peut pas vous aimer, entendez-vous, et l'on ne vous aimera pas, quelles que soient les actions que vous accomplissiez... Jamais!

Cartier se tut, suffoqué. Avec violence, deux mains de fer l'avaient saisi à la gorge, et il étouffait. Geneviève n'eut point le temps d'intervenir. Le geste et l'étreinte n'avaient pas en tout duré deux secondes. Déjà Maxime, redressé de toute sa hauteur, lâchait

prise avec une profonde aspiration. Il fit quelques pas en arrière, comme pour éloigner de lui la tentation d'écraser Cartier, et se dominant par un effort qui fit saillir les veines de son front:

— Monsieur Cartier, articula-t-il d'une voix dont la violence contenue avait des intonations effrayantes, je vous intime l'ordre de vous taire... je suis ici chez moi... et vous vous trouvez dans une chambre de malade.

Avec une sorte d'hébétéude, le jeune homme suivit le regard qui lui désignait le lit. On eût dit que, jusqu'à cet instant, emporté par un accès de démence, il n'avait point réalisé « qui » se trouvait là, et maintenant seulement s'en rendait compte.

Il poussa un sourd gémissement, saisit sa tête à deux mains, et demeura prostré d'interminables secondes dont le tragique silence semblait symboliser l'éternité. Enfin il releva lentement le front, et sans jeter un regard aux jeunes gens, titubant comme un homme ivre, il alla vers le lit. S'effondrant à genoux, il ensevelit son visage dans les draps, et demeura là, sans sanglots, sans mouvement, toute apparence de vie éteinte.

Alors Geneviève se redressa, et, debout, à mi-voix, frémissante:

— Allons-nous-en! supplia-t-elle, Maxime... Allons-nous-en!

Sans répondre, Chanceray inclina la tête; et pour

quitter la pièce il dut lui prendre le bras, tant il craignait, à chaque instant, la voir défaillir.

### CHAPITRE X

L'été coulait doucement dans toute sa splendeur de moissons dorées, de fruits mûrs, de fleurs tièdes et de glorieux couchants.

Belle-Île y gagnait peu. Sa structure massive à la livrée inchangée, ses arbres séculaires, ses ifs si parfaitement taillés, lui constituaient, durant trois saisons sur quatre, le même cadre aristocratique mais à peu près immuable, la même apparence d'orgueilleux qui sait se suffire par sa seule beauté et n'avoir aucun besoin d'artifices vains.

La Maison de verre, au contraire, qu'on apercevait une fois franchies les limites du parc, paraissait une large coupe débordante de ce que le plus bel été peut accorder de meilleur. De la terrasse, qui lui tenait lieu de toit, de multicolores pétunias dégringolaient en cascades; d'autres jetaient leurs vagues hors des invisibles jardinières qui garnissaient chaque croisée. Les polyantans remontants couvraient plus prodigieusement que jamais les arcades du patio; et, tout autour de la maison, au revers du talus, les œillets de ve-lours grenat, les géraniums rouges, les eschozias d'or, les verveines bleues se groupaient, s'emmêlaient, se chevauchaient en un désordre charmant.

(A suivre.)